



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Banque de France

Question écrite n° 9167

## Texte de la question

M. Alain Barrau interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la position du Gouvernement eu égard au projet de réorganisation de l'activité de la Banque de France évoqué lors de la tenue du conseil général de cette dernière en date du 18 décembre 1997, projet consistant en la délocalisation de deux de ses succursales parisiennes et en la fermeture de 88 caisses de succursales en province. En effet, depuis 1993, l'activité des succursales de la Banque de France a été considérablement réduite, suite à l'interdiction d'ouverture de comptes à la clientèle. La suppression de 88 caisses de succursales, ce qui représente une succursale sur deux en province, aggraverait cette situation et entraînerait en outre des répercussions négatives sur d'autres métiers aussi fondamentaux que le traitement du surendettement et l'action à l'égard des entreprises. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du gouvernement sur ce projet du Gouverneur de la Banque de France, projet dont l'enjeu est très important au vu de nos préoccupations de service public, d'emploi et d'aménagement du territoire.

## Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a proposé une réorganisation interne de l'activité de caisse de certaines succursales. Compte tenu de l'importance de ces évolutions, le gouverneur de la Banque de France vient d'engager, à la demande du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, une phase de concertation et de discussions avec les partenaires sociaux. Il est en effet essentiel que les évolutions que les exigences de modernisation et de préparation des échéances européennes pourraient rendre nécessaires soient précédées d'un dialogue social approfondi. Une première rencontre avec les partenaires sociaux a ainsi eu lieu le 15 janvier. Dans ce cadre, il appartiendra à la Banque de France de veiller à ce que toute évolution de son réseau s'inscrive dans le respect de trois objectifs fondamentaux : l'emploi, ce qui implique que tout licenciement soit exclu ; l'aménagement du territoire, qui exige qu'aucune succursale de la Banque de France ne soit fermée ; la qualité du service public, qui dicte les évolutions qui pourraient s'avérer nécessaires. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de dialogue social que le Conseil général de la Banque de France sera appelé à se prononcer sur ce projet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Barrau](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9167

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 26 janvier 1998, page 371

**Réponse publiée le** : 16 février 1998, page 848